

**RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION  
SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI  
DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT  
ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES  
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME  
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/MSP/2002/1  
11 décembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Genève, 12 et 13 décembre 2002  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Réunion.
2. Reconduction du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du règlement intérieur.
5. Reconduction du Secrétaire général de la Conférence.
6. Élection des vice-présidents.
7. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
8. Adoption des modalités de financement de la Réunion.
9. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention.
10. Examen du rapport d'activité du Groupe d'experts gouvernementaux et échange de vues général.
11. Adoption du rapport de procédure.
12. Questions diverses.

-----